

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- Avant de remplir ce formulaire, il est important de prendre connaissance des modalités du concours à la page 2.
- Lorsque le présent formulaire est rempli, merci de nous le faire parvenir rapidement par courriel, au escoffier.renaud.cyr@gmail.com
- Par la suite, vous avez jusqu'au 31 octobre pour nous faire parvenir votre dossier de candidature par courriel ou par la poste

Catégorie (cocher)

- Artisan producteur
- Artisan transformateur
- Artisan transformateur de produits alcoolisés
- Chef en établissement
- Chef formateur

Identification

Nom du candidat : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Faire parvenir votre inscription :

Par courrier :

Monsieur Denis Girard
1, boulevard du Casino
Gatineau (Québec) CANADA
J8Y 6W3

Par courriel :

escoffier.renaud.cyr@gmail.com

ou



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Catégorie artisan (producteur ou transformateur)

- L'entreprise doit être à caractère artisanal, mais elle doit être commerciale et établie depuis au moins 3 ans;
- Le produit de base doit être d'origine québécoise;
- L'artisan travaille, contrôle et vend un produit de qualité;
- L'artisan appose sa signature sur le produit de l'entreprise;
- L'artisan privilégie un partenariat avec les réseaux de l'hôtellerie-restauration;
- L'entreprise doit avoir une raison sociale;
- L'entreprise doit être conforme aux réglementations en vigueur.

Catégorie chef (en établissement ou formateur)

- Le chef doit posséder au moins 8 ans d'expérience;
- Le chef doit obtenir un diplôme ou l'équivalent;
- Le chef s'engage auprès de la relève;
- Le chef privilégie un partenariat avec les artisans québécois;
- Le chef formateur s'engage auprès des chefs et des restaurateurs;
- L'établissement doit être conforme aux réglementations en vigueur.

RÈGLEMENTS

- Les membres du comité de sélection et du comité Renaud-Cyr ne sont pas admissibles;
- Les récipiendaires ne peuvent participer de nouveau au Renaud-Cyr pendant les 5 années suivant la réception du prix;
- Les employés du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ne sont pas admissibles.